

PROTOCOLE COVID - UDSLL72

Diffusion du document: Responsable de clubs, référents Covid club, participants championnat, services des sports, bureau Udsll72

v1	05/09/2020	Version initiale
V2	06/09/2020	Ajout - réglementation services de la ville du Mans concernant le public

Contact: Référent COVID UDSLL72

Vincent Dumont
0615054874
vdumont72@free.fr



Préambule	2
Les rôles	2
Réfèrent Covid bureau	2
Réfèrent Covid club	3
Participants entrainements et matchs	4
Les gestes barrières et les mesures d'hygiène.....	4
Les gestes barrières :	4
Les mesures d'hygiène :	4
Recommandations pour les mesures médicales (extrait FFVB)	5
Conduite à tenir.....	5

PROTOCOLE COVID - UDSLL72

Préambule

Le protocole établi ne se substitue en aucune manière aux réglementations mis en place par le gouvernement, les collectivités locales et les fédérations sportives, mais peut compléter le dispositif ou résumer les bonnes pratiques à mettre en place.

Ce protocole reste volontairement générique afin de ne pas être contradictoire avec de possibles évolutions réglementaires.

Les rôles

Référent Covid bureau

➔ Point de contact à privilégier pendant la période

Son rôle :

1. Servant d'intermédiaire entre les clubs et les différents services :
 - Il communique auprès des référents covid des clubs des informations importantes (recommandations type FFVB, Leo Lagrange, services de sports,)
 - Il Informe les parties prenantes (bureau, services de sports,) en cas de cas avérés (ou asymptomatiques)
2. Il reste informé des actions réalisées par le référent du club en cas de suspicion ou de cas avéré
3. Informe le bureau (mail) si un cas est avéré et voit avec les différentes commissions afin, par exemple d'adapter ou non le calendrier du championnat si il y a une 14aine
4. Être le point de contact des référents covid des clubs pour toutes questions

PROTOCOLE COVID - UDSLL72

Référent Covid club

Obligatoire dans chaque équipe, il est désigné par le responsable d'équipe et ses coordonnées seront transmises au référent covid bureau

Son rôle :

1. Devra faire appliquer les recommandations suivantes :

Respect des consignes :

- S'assurer de la mise en place des mesures sanitaires au sein du club (espaces communs, terrains, vestiaires...)
- Faire respecter les mesures sanitaires mises en place par Léo Lagrange et la ville gérant le gymnase
- Relever le nom des personnes présentes au gymnase lors des entraînements et matchs.

Lors des rencontres officielles, la feuille de match peut suffire si elle renseigne UNIQUEMENT toutes les personnes présentes (hors public)

En cas d'autorisation, s'il y a présence de public, les noms et coordonnées des personnes devront être relevés.

- Concernant le public: une liste doit être établie

Cette liste devra comporter les noms/prénoms des personnes présentes, ainsi que leur date de naissance et les numéros de téléphone

Toutes ces informations seront demandées par l'ARS si une personne est déclarée positive afin d'avoir un tracing des gens contacts.

Logistique :

- Mettre à disposition du matériel sanitaire lors des entraînements et des compétitions.
- Assurer une implantation stratégique du gel hydro alcoolique (cf. Entrée des sites de pratique et proximité des terrains)
- Informer les participants des règles à respecter liées à ce protocole

PROTOCOLE COVID - UDSLL72

Participants entrainements et matchs

1. Appliquer les consignes délivrées par le référent Covid du club

Les gestes barrières et les mesures d'hygiène

Les gestes barrières :

- Les gestes barrières seront appliqués partout, en toutes circonstances
- Le port du masque sera obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans (accompagnants, visiteurs, spectateurs le cas échéant-article 3 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020).

Le masque n'est pas obligatoire durant la pratique

- Les remplaçants, si supérieurs à 1, présents en bordure de terrain devront porter le masque et respecter la distanciation physique (1m)
- Le lavage des mains devra être réalisé à plusieurs reprises lors de l'entraînement ou des matchs

Les mesures d'hygiène :

- Désinfection du matériel sportif (ballons, sifflets, poteaux, chaise d'arbitre,...)
- Les vestiaires : se référer à la note des services des sports ou mairies des villes concernées
- Un nécessaire de nettoyage pourra être mis à disposition des usagers.
- Utiliser une gourde personnelle → MESURES SANITAIRES PROTOCOLE D'ACCUEIL DES COMPÉTITIONS
- Utiliser des effets personnels (serviette, sifflet,...)

PROTOCOLE COVID - UDSLL72

Recommandations pour les mesures médicales (extrait FFVB)

LES MESURES D'AUTO-ÉVALUATION POUR LES JOUEURS.EUSES

Je suis joueur ou joueuse je dois me poser les 3 questions suivantes :

1-Est-ce que je présente des symptômes du COVID-19 ?

Oui- Je ne viens pas au club et je consulte mon médecin traitant

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

2-Ai-je actuellement le COVID 19 ou l'ai-je eu au cours des deux derniers mois, à ma connaissance ?

Oui- Je ne viens pas à l'entraînement et je demande à mon médecin quand je vais pouvoir reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

3-Ai-je des antécédents de problèmes cardiaques ou d'autres problèmes de santé préexistants ?

Oui- Je demande à mon médecin si je peux reprendre l'entraînement

Non- Je peux pratiquer en respectant l'organisation prévue par le club

Conduite à tenir

EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19 DANS LE CLUB

- Informer le référent Covid UDSLL72
- Appliquer les recommandations en cours

S'IL Y A UN CAS DE COVID-19 DANS L'ÉQUIPE (JOUEURS.EUSES ET/OU STAFF ET ENCADREMENT)

- Informer le référent Covid UDSLL72
- Appliquer les recommandations en cours